

Brussels, August 1966
P-45/66

INFORMATION MEMO

Commission Recommendation to the Member States
on the development of vocational guidance

The EEC Commission has adopted a Recommendation to the Member States on the development of vocational guidance. It previously consulted the European Parliament and the Economic and Social Committee, which warmly welcomed this step.

In its explanatory memorandum the Recommendation, after mentioning work already done, stresses the growing importance of the part played by vocational guidance, summarizes what has already been achieved and emphasizes the need to make further progress, points out the steps already taken on the international level and indicates the provisions of the Treaty of Rome directly concerned with vocational guidance.

The Recommendation itself indicates the necessity both of encouraging the development of vocational guidance of young people and adults with proper regard both to numbers and to quality and of adapting to these ends the structures of vocational guidance services and their resources. It also stresses the need to ensure better continuity of guidance action, a close link with placing and the general co-ordination of guidance activities. Finally it points to Community collaboration as the essential instrument with which these problems can best be solved.

The role of vocational guidance is showing a clear tendency nowadays to develop in accordance with national policies for education, vocational training and use of labour. Its importance has increased with demographic development, economic expansion and the continuous development of technical and social progress, all of which are bringing about radical changes in the deployment of workers and in types and levels of skill.

Thus, vocational guidance services try to serve everyone, whether young persons or adults, likely to benefit from their help. They should in the normal way be in a position to anticipate the needs of the various classes of applicant. However, it has not yet been possible for various reasons to meet some guidance needs despite the remarkable progress achieved in the last ten years. Still in need of help are classes of persons who because of a physical, mental or psychological handicap meet with special difficulties in training, adaptation, placing or regrading. In the same position are people in rural areas, and in general people faced with problems of re-adaptation, further training or promotion, including migrant workers.

It is clearly necessary to make a thorough examination of difficult cases of guidance and placing in order to give to those concerned all the help which their special situation and problems will allow.

It is moreover important to increase and adapt the structures and resources of guidance services so that they can extend their sphere of activity to meet real guidance needs. In particular, aid for persons living in rural areas, mostly engaged in farming, must be stepped up, were it only because of the heavy drift from the land to industry and service activities in towns or semi-urban areas.

A general transformation of vocational guidance into a more complete and continuous process should also be encouraged. This process will facilitate the successive changes which are a feature of the often critical periods of transition between school, vocational training and experience in a specific occupation and will also make changes of job involving vocational retraining or re-adaptation easier. It must be made possible for those concerned to return for information and advice whenever general circumstances or their individual situation call for a re-examination of the vocational future of the young person or adult.

Among the different measures proposed with a view to achieving these various improvements, the strengthening of Community co-operation arrangements will be calculated to stimulate endeavours to improve the Community's guidance services as a whole. These arrangements will, in particular, take the form of the development of regular exchanges of information and experience - notably pilot experiments requiring joint examination of results obtained - and of joint aid to workers moving from emigration to immigration areas of the Community. In connection with these exchanges, a combined report will be drafted and distributed each year by the Community departments. It will deal with vocational guidance activities and progress made and experience obtained in this field during the previous year.

Bruxelles, août 1966

P-45

NOTE D'INFORMATION

Recommandation de la Commission aux Etats membres tendant à développer l'orientation professionnelle

La Commission de la CEE vient d'adopter une Recommandation aux Etats membres tendant à développer l'orientation professionnelle. Elle avait préalablement consulté le Parlement européen et le Comité économique et social, qui ont très favorablement accueilli cette initiative.

Dans son exposé des motifs, la Recommandation, après avoir rappelé les travaux déjà effectués, souligne l'importance croissante du rôle de l'orientation professionnelle, résume la situation de fait et met en relief la nécessité de réaliser de nouveaux progrès, rappelle les mesures déjà adoptées sur le plan international et indique les dispositions du Traité de Rome ayant un rapport direct avec l'orientation professionnelle.

Dans son dispositif, la Recommandation met en évidence la nécessité, d'une part, de favoriser le développement de l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes sous les aspects quantitatifs et qualitatifs, d'autre part, d'adapter à ces fins les structures des services d'orientation professionnelle et leurs moyens d'action. En outre, elle insiste sur la nécessité d'assurer une plus grande continuité de l'action d'orientation, une liaison étroite avec le placement et une coordination générale des activités d'orientation. Finalement elle met l'accent sur la collaboration communautaire comme instrument essentiel pour satisfaire autant que possible à ces diverses préoccupations.

Le rôle de l'orientation professionnelle tend, de nos jours, à se développer nettement dans le cadre des politiques nationales relatives à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi de la main-d'oeuvre. Il est devenu d'autant plus indispensable que l'évolution démographique, l'expansion des économies, le développement continu du progrès technique et du progrès social modifient profondément la répartition des travailleurs, ainsi que la nature et le niveau de leurs qualifications professionnelles.

Aussi, les services d'orientation professionnelle s'efforcent-ils de se mettre à la disposition de l'ensemble des personnes, jeunes ou adultes, susceptibles de bénéficier de leur aide. Ils doivent normalement aller au-devant des diverses catégories de bénéficiaires. Or, une partie des besoins d'orientation n'ont pu encore, pour diverses raisons, être satisfaits malgré les progrès remarquables accomplis au cours de la dernière décade. Il s'agit des catégories de personnes qui, par suite d'un handicap physique, intellectuel ou psychologique, rencontrent des difficultés particulières au sujet de leur formation ou de leur adaptation professionnelle, de leur placement ou de leur reclassement. Il s'agit également des populations des régions rurales et, de façon générale, des personnes qui ont à résoudre des problèmes de réorientation, de perfectionnement ou de promotion, y compris les travailleurs migrants.

Il est évidemment nécessaire d'assurer un examen approfondi des cas difficiles d'orientation et de placement afin d'apporter aux intéressés toute l'aide qu'ils sont susceptibles de recevoir compte tenu de leur situation et de leur problèmes particuliers.

Par ailleurs, il importe de développer et d'adapter les structures et les moyens d'action des services d'orientation afin qu'ils puissent étendre leur sphère d'activité, compte tenu des besoins réels d'orientation. En particulier, l'aide doit être développée en faveur des personnes qui résident principalement dans les régions rurales et appartiennent en majorité à la population agricole, d'autant que des mouvements importants de population ont lieu de l'agriculture et des régions rurales vers les activités de l'industrie et des services exercées dans des centres urbains ou dans des localités mi-rurales, mi-urbaines.

Il convient aussi de favoriser la transformation générale de l'orientation professionnelle en un processus plus complet et continu. Ce processus facilitera les passages successifs qui marquent les périodes transitoires, assez souvent critiques, entre la scolarité, la formation professionnelle, l'exercice d'une profession déterminée ainsi que les changements d'activité impliquant une rééducation ou une adaptation professionnelle. La possibilité doit être fournie aux intéressés de renouveler les opérations d'information et de conseil chaque fois que des circonstances générales ou la situation individuelle requièrent un nouvel examen du problème d'orientation du jeune ou de l'adulte.

Dans le cadre des diverses mesures visant à obtenir ces multiples améliorations, le renforcement de la collaboration communautaire sera de nature à stimuler les efforts de perfectionnement de l'ensemble des services d'orientation de la Communauté. Cette collaboration se traduira notamment par le développement des échanges réguliers d'informations et d'expériences - notamment des expériences pilotes donnant lieu à un examen en commun de leurs résultats - ainsi que des initiatives communes en faveur de la main-d'oeuvre qui se déplace entre les régions d'émigration et d'immigration de la Communauté. Dans le cadre de ces échanges, sera notamment établi et diffusé chaque année par les Services de la Communauté un exposé de synthèse sur les activités d'orientation professionnelle et sur les progrès et expériences réalisés dans ce domaine au cours de l'année écoulée